



DECISION N° 76-2023

Portant signature de la convention de mise à disposition d'espaces municipaux à l'IBTN pour le festival Année 0

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la sollicitation de la Ville par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la mise à disposition d'espaces municipaux pour le festival Année 0
Considérant le projet de convention

DECIDE :

- De signer la convention de mise à disposition d'espaces municipaux avec l'IBTN pour l'organisation du festival Année 0